

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**INTERDICTION D'UTILISER :
LE TERRAIN DE SPORTS
DE LA BUTTE DES MOULINS**

Le Maire de la Commune de LA QUEUE LEZ YVELINES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la vigilance orange annoncée par Météo France et le mail de la Préfecture des Yvelines du 22 octobre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de préserver ce terrain en raison des conditions météorologiques,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Du jeudi 22 octobre 2026 à 21 h au vendredi 23 octobre 2026 à 23 h, le terrain de foot de la Butte des Moulins est interdit à toute activité.

ARTICLE 2 : M. le Maire de La Queue Lez Yvelines, M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Queue Lez Yvelines et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux habituels ainsi que sur le terrain de sports de la Butte des Moulins.

Fait à La Queue Lez Yvelines, le 22 octobre 2026

Le Maire,



Gérard PATIN